Nations Unies S/PV.6641



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6641e séance

Jeudi 27 octobre 2011, à 10 h 20

New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

11-56619 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1[er] août 2010 au 31 juillet 2011.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport. L'introduction figurant dans le projet de rapport a été préparée par la délégation allemande, en tant que Président du Conseil au mois de juillet 2011, avec la participation d'autres membres du Conseil. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. Je tiens à remercier l'Allemagne et le Secrétariat de leurs contributions respectives.

J'aimerais signaler que le format du projet de rapport dont le Conseil est saisi est conforme aux dispositions énoncées dans la note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507).

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, qui va intervenir en sa qualité de chef de la délégation chargée de la rédaction de l'introduction du rapport annuel de cette année.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : En sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2011, c'est à l'Allemagne qu'a incombé la responsabilité de préparer la présentation du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale.

Le projet de rapport contient un compte-rendu détaillé de toutes les séances et activités du Conseil de sécurité, ainsi que de toute une série de domaines thématiques examinés pendant la période considérée. Nous espérons que ce rapport montre également que le Conseil s'acquitte de son mandat avec diligence et responsabilité malgré les nombreux problèmes complexes dont il a été saisi pendant la période couverte par le présent rapport.

Au cours du processus de rédaction, nous avons compté essentiellement sur les évaluations mensuelles et sur les vues exprimées par l'ensemble des membres du Conseil. Pour veiller à ce que ce rapport soit exact et reflète dûment les travaux, les activités et les documents du Conseil, plusieurs révisions y ont été apportées à la suite des observations et des propositions émanant de membres du Conseil. Au cours de ce processus, les États qui étaient membres du Conseil de sécurité pendant la période considérée ont eu l'occasion, avant la présente séance, d'examiner le projet de rapport et de parvenir à un accord. Par conséquent, je tiens à exprimer mon appréciation et ma reconnaissance à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'aux membres précédents, pour leur coopération et leur apport, ainsi que pour l'atmosphère cordiale et de coopération qui a régné pendant la phase de rédaction.

Pendant la préparation du projet de rapport, nous nous sommes inspirés des bonnes pratiques – établies par le Viet Nam en 2008, poursuivies par l'Ouganda en 2009 et par votre propre délégation, Madame la Présidente, en 2010 – qui consistent à organiser une séance officieuse avec l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies dans l'optique d'un échange de vues sur le futur projet de rapport. Cette réunion, qui s'est tenue le 29 juin et qui a été coprésidée par le Nigéria, le Portugal et l'Allemagne, a été des plus utiles non seulement pour les contributions reçues, mais également parce qu'elle a permis de renforcer les relations de travail entre le Conseil et les États non membres du Conseil. À l'instar de nos prédécesseurs, nous espérons donc que cette pratique sera poursuivie à l'avenir. Les États non membres du Conseil se déclarent de plus en plus vivement désireux d'être tenus bien informés de l'activité du Conseil de sécurité. Nous devons tous nous employer à satisfaire cet intérêt légitime afin de renforcer la transparence du Conseil de sécurité et de ses travaux et de les rendre plus accessibles.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement le Secrétariat pour l'appui et l'aide inestimables qu'il nous a apportés dans l'établissement du projet de rapport.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer à l'adoption de son rapport annuel.

Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2011/664.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.